



Danville

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
VILLE DE DANVILLE

---

**CERTIFICAT DU GREFFIER**

**TENUE D'UN REGISTRE POUR DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE  
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER  
RÈGLEMENT 2025-05 SUR LE ZONAGE**

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

---

Je soussignée, Isabelle Tremblay, greffière de la Ville de Danville certifie :

- **QU'**un registre ait été tenu le 29 juillet 2025 à l'endroit suivant : 150, rue Water à Danville de 9 h à 19 h, sans interruption, afin de permettre aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Ville de Danville de demander que le règlement 2025-05 sur le zonage fasse l'objet d'un scrutin référendaire;
- **QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 2025-05 est de 3145;
- **QUE** le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 325;
- **QUE** le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

**QUE** le règlement 2025-05 sur le zonage est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

---

**DONNÉ À DANVILLE, CE 30<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2025**

---

**Isabelle Tremblay**  
Greffière de la Ville de Danville